



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 313-25

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 9 juin 2025, le Conseil a adopté le règlement numéro 313-25 décrétant une dépense de 413 632 \$ et un emprunt de 413 632 \$ pour la réalisation de travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable sur la rue Fortin Nord et de travaux de voirie sur la rue Réjean.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement, en date du 17 octobre 2025. Ce règlement entre en vigueur à cette date conformément à la loi.

Donné à Adstock, ce 17 juillet 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

(Signé)

Jérôme Grondin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
—
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA